



UN, DEUX, TROIS, PUBLIC!

**LE QUOTIDIEN
ÇA SE CHANGE**



© CFDT - Tous droits réservés

“ Agir pour améliorer les conditions de travail des agents des fonctions publiques, c’est redonner du sens à leur travail et améliorer la qualité du service rendu aux usagers. ”

François Chérèque

CE QUE DISENT LES AGENTS

En février 2011, la CFDT est allée à l’écoute des agents des fonctions publiques sur leur lieu de travail dans plus de 160 établissements. De même, depuis quatre ans, la CFDT a réalisé de nombreuses enquêtes auxquelles plus de 35 000 agents ont répondu.

Que disent les agents ? Leur travail les intéresse et ils sont satisfaits des relations avec leurs collègues, usagers et clients. Mais dans le même temps, ils ressentent une pénibilité du travail croissante et disent leurs difficultés à se projeter dans l’avenir.

Quel que soit le secteur de la fonction publique, il ressort :

- 1. un grand mal-être au travail résultant de la dégradation de leurs conditions de travail et d’un manque de reconnaissance ;**
- 2. une perte de sens des missions de service public et une incompréhension des réformes mises en place ;**
- 3. une absence d’écoute et de dialogue social.**





UN, DEUX, TROIS, PUBLIC!

LE QUOTIDIEN ÇA SE CHANGE

AVEC LA CFDT, LE QUOTIDIEN, ÇA SE CHANGE !

Il n'y a pas de fatalité, on peut agir. La preuve par trois exemples.

1. UNE MEILLEURE ORGANISATION DU TRAVAIL

Une enquête menée par la CFDT au **Centre hospitalier de Landerneau** (Finistère), à laquelle plus de la moitié du personnel a répondu, a souligné des problèmes importants en matière d'organisation du travail : les horaires ne correspondaient plus à l'activité réelle des services.

Grâce à l'action de la section syndicale, la direction a été contrainte de mettre en place des groupes de travail. Ils ont permis entre autres de mieux répartir le travail tout au long de la journée et entre les services.

2. DES DROITS HARMONISÉS

La CFDT du **Conseil régional du Nord** s'est battue pendant trois ans pour que les personnels des lycées et les agents portuaires transférés à la Région puissent bénéficier des droits acquis par leurs collègues du siège, notamment en matière de temps de travail.

Après de rudes négociations, la CFDT a obtenu que ces agents conservent leur propre accord sur le temps de travail qui prenne en compte la spécificité de leur métier, tout en y ajoutant des droits supplémentaires.

3. LE TÉLÉTRAVAIL POUR MIEUX VIVRE

À la demande des agents, la CFDT des **services centraux du Ministère des finances** a négocié un accord sur le télétravail en décembre 2010 pour éviter que cette pratique ne se développe de manière anarchique.

L'accord obtenu garantit notamment que le télétravail ne soit pas proposé aux agents par mesure d'économie, ni pour éloigner les personnes indésirables. Il prévoit qu'un accord individuel soit obligatoirement signé entre le salarié volontaire et sa direction.

“ En relayant la parole des personnels, nous avons montré à la direction qu'il y avait un véritable manque de communication au sein de l'hôpital, qui engendrait fatigue et stress. Nous nous battons aujourd'hui pour la mise en place de réunions de service qui associent l'ensemble des personnels et permettent de régler les petits problèmes du quotidien qui empoisonnent la vie des agents. Nous essayons de convaincre les médecins de participer à ce travail collectif. ”

“ Nous avons dû vaincre les réticences de la Région, qui avait du mal à se positionner face à ces nouveaux personnels qui ont un statut spécifique. Mais les résultats sont là. De nouveaux droits ont été obtenus : la réduction globale de l'horaire de travail et une meilleure prise en compte des événements familiaux. ”

“ Il faut se garder de tout angélisme sur cette question. Le télétravail peut paraître séduisant aux salariés qui passent de plus en plus de temps dans les transports. Mais attention, cela ne convient pas à tout le monde. Il y a un vrai risque de désocialisation. Pour éviter les dérives, nous avons obtenu que les salariés conservent leur espace de travail et qu'ils y reviennent en moyenne une à deux fois par semaine. ”

LES AGENTS, ACTEURS DU CHANGEMENT

1. La question du travail est centrale. Elle n'a de sens que si les agents sont impliqués dans les organisations du travail négociées avec les syndicats.
2. Les parcours professionnels doivent prendre en compte l'investissement et les compétences des agents, et rendre visibles de véritables perspectives d'évolution.
3. L'avenir de la fonction publique se construit avec ses agents, qui la font vivre au quotidien.